



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 34

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. JACKSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 202 — *Loi sur la Journée des fondations communautaires (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Community Foundation Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. JACKSON intervient.

MM. PANKRATZ, KING et LOISELLE ainsi que M^{me} HIEBERT posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. LOISELLE, M^{me} DELA CRUZ, M. le *ministre* MOSES et M^{me} KENNEDY interviennent. M. MOYES exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. BEREZA présente la proposition suivante :

Proposition n° 6 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter le secteur agricole de l'application de la taxe fédérale sur le carbone

Attendu :

que beaucoup de Manitobains ont du mal à joindre les deux bouts étant donné le coût élevé du panier d'épicerie;

que les fermiers du Manitoba peinent à être concurrentiels sur les marchés mondiaux, où ils transigent la plupart de leurs grains à des prix qui tiennent compte des coûts supplémentaires associés à la taxe fédérale sur le carbone;

que cette taxe cible injustement les fermiers et qu'elle nuit directement à leur capacité de générer des revenus;

que le coût élevé de séchage des grains affecte la rentabilité des fermiers puisque le séchage est maintenant lui aussi assujéti à la taxe fédérale sur le carbone;

que les éleveurs de bétail n'ont d'autre choix que de chauffer leurs granges au gaz naturel ou au propane en hiver, ce qui entraîne une augmentation des coûts de production;

que les champignonnistes de la province sont eux aussi obligés de chauffer leurs installations de production au gaz naturel ou au propane, ce qui fait grimper les coûts de production;

que la taxe fédérale sur le carbone a entraîné une augmentation du coût de l'engrais qui est injuste pour les fermiers et que, par conséquent, cette taxe a une incidence sur le rendement de leurs récoltes, la santé des sols et la productivité de leurs terres;

que les fermiers ont le sentiment d'avoir les mains liées et veulent que le gouvernement provincial actuel les écoute,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à prendre des mesures qui exempteraient de la taxe fédérale sur le carbone toute production liée à l'agriculture.

Il s'élève un débat.

M. BEREZA intervient.

M^{me} la *ministre* SCHMIDT ainsi que MM. WOWCHUK, PERCHOTTE et NARTH posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. BRAR, M. le *ministre* KOSTYSHYN et M. PIWNIUK interviennent. M. PANKRATZ exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

L'Assemblée convient d'interrompre ses travaux afin de permettre à M. le *premier ministre* KINEW de faire une déclaration gouvernementale au sujet d'Edward Ambrose et de Richard Beauvais.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. DEVGAN, M. WHARTON, M^{me} la *ministre* NAYLOR, M^{me} HIEBERT et M. le *ministre* ALTOMARE font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et déclare que les termes « shovels material traditionally found on the floor of barns » utilisés par le député de Portage-la-Prairie étaient non parlementaires.

M. BEREZA présente des excuses.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. JACKSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MARCELINO tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 9 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. KHAN et BEREZA, M^{me} la *ministre* SCHMIDT ainsi que M. PIWNIUK interviennent. M. NESBITT exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux au 2 avril, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey